

Note d'information n° 73 -2023

Réunion publique pour le PLU Intercommunal

Chers amis,

Nous faisons suite à notre Note d'Information n°72, concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui viendra se substituer, début 2025, aux PLU propres à chaque commune.

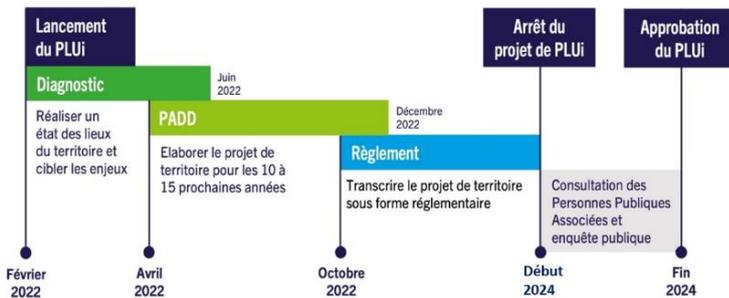
Après plusieurs étapes de concertation pour élaborer le projet de règlement, et avant l'arrêt de ce projet début 2024, vous êtes invités à participer à une :

**réunion publique lundi 20 novembre à 19h
 au complexe sportif René Leduc.**

Quelques rappels :

Les documents du PLUi

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un temps long avec trois étapes principales.



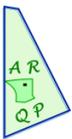
Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Véritable document de planification stratégique et réglementaire, le PLUi détermine les orientations du territoire pour les dix à quinze prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie, et fixe également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.



Bien amicalement,
 Pour l'Association, Denys Millet, président

N'oubliez pas d'adhérer ou réadhérer à ARQP, sur notre site ou avec le formulaire ci-dessous



ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON
 LOI 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - <https://quartierdupotager-meudon.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : Courriel :

Déclare souhaiter devenir membre de l'« Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP) conformément à ses Statuts.

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD - **cocher la case pour acceptation**

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle 2023/2024 qui s'élève à 20 €.

Date : Signature :

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18 rue Valentine-92190 Meudon